



**14.09.2022**

Cette année 2022 marque les **25 ans de l'entrée en vigueur de la Convention des droits de l'enfant en Suisse.**

À cette occasion, la Ville de Lancy veut rappeler que chaque enfant a le droit d'être écouté et protégé, également lorsqu'il joue ou pratique un sport. Ce puzzle est là pour l'illustrer.

Notre commune a la volonté de s'engager pour que les enfants connaissent leurs droits, que les parents transmettent les valeurs portées par ces droits fondamentaux, et que les entraîneurs, membres des associations sportives, arbitres, etc. en soient aussi les garants.

Nous nous devons, en tant qu'autorité de la Ville de Lancy, d'agir sans relâche pour que les enfants soient plus égaux en droits : les petits et les grands, les garçons et les filles, qu'ils et elles soient Suisses ou Etrangers, quelles que soient leurs difficultés ou leur situation de handicap.

Il faut que toutes et tous puissent pratiquer leur sport favori, en toute sécurité et dans les meilleures conditions possibles.

**Corinne Gachet**

Conseillère administrative déléguée aux sports

## Le droit des enfants au sport, c'est

- **choisir** le sport qu'on aime ou celui dans lequel on est doué
- **jouer** pour le plaisir et avec des amis
- **participer** à des compétitions, si on en a envie, et jouer presque comme un champion ou une championne
- **être protégé** des efforts exagérés et du surentraînement
- **refuser** de prendre des médicaments ou des substances qui rendent plus fort
- **accepter** les différences et le fair-play, dans son club et avec son équipe
- **respecter** ses adversaires et les décisions de l'arbitre.

Le sport aide à bien grandir. Il renforce la santé et permet des rencontres formidables.

En sport, comme dans toutes les autres activités, chaque enfant a le droit d'**être respecté et pris au sérieux**.



Extraits du **Cartorama des droits de l'enfant**®, édité par l'ADIDE (à paraître, automne 2022).



Ville de Lancy